



06 29 30 41 96
contact@af-actionformation.fr

www.af-actionformation.fr

ACTION FORMATION

Formation au travail en hauteur: Prévenir les risques en cas de travaux en hauteur



ORGANISATION DE LA FORMATION - Tarif : nous consulter

60%
Pratique

40%
Théorie

Le travail en hauteur est un facteur de risques nécessitant une formation spécifique pour le personnel concerné. Une simple chute d'échelle ou d'un échafaudage peut causer des blessures graves, voire irréversibles. La formation travail en hauteur, d'une durée de 1 à 2 jours, permettra de maîtriser les contraintes liées aux travaux en hauteur et d'appréhender les mesures et pratiques de sécurité pour assurer la prévention d'incidents ou d'accidents.

Notre formation au travail en hauteur s'adresse aussi bien au personnel chargé de réaliser des travaux depuis un endroit surélevé (nacelle, toit, échafaudage etc.) qu'aux chefs de chantier, afin qu'ils puissent initier des mesures de prévention pour réduire le risque de chute de hauteur d'un travailleur. Pour une plus grande sécurité lors de travaux en hauteur, nous vous conseillons également la formation port du harnais obligatoire.

Public cible

Notre formation au travail en hauteur s'adresse à des : Employeurs, Cadres, Agents de maîtrise devant effectuer des travaux en hauteur, Ouvriers

Pré-requis

Pour suivre la formation travail en hauteur, il est obligatoire d'être apte médicalement au poste de travail.

NB : Les exercices pratiques ne sont pas accessibles aux mineurs

Liste des EPI nécessaires à la formation travail en hauteur en intra entreprise

Un site disposant de ligne de vie et de point d'ancrage à demeure, Harnais antichute normé EN 361, Longe antichute normé EN 354 avec absorber EN355 OU un antichute mobile EN353, Casque avec jugulaire EN397, Chaussure de sécurité, Gants

Objectifs pédagogiques

Identifier et prévenir les risques liés aux travaux en hauteur
Apporter des solutions techniques, organisationnelles et humaines dans le respect des principes généraux de prévention

Maîtriser la réglementation et les obligations relatives au travail en hauteur

Méthodes pédagogiques

Théorie : Exposé et échanges interactifs

Pratique : Etudes de cas

Exercices pratiques

Support de cours de la formation travail en hauteur

Évaluation des acquis en fin de formation

Durée conseillée : 1 jour



PROGRAMME DE FORMATION

Réaliser la prévention des risques professionnels dans le cadre du travail en hauteur

Qu'est-ce que le travail en hauteur ? Définition

Savoir identifier les principes généraux de prévention

Appréhender la notion de risque avec le travail en hauteur. Retour les statistiques d'accident du travail, les indices de fréquence et le coût

Modélisation du phénomène "accident"

Mise au point sur la réglementation sur le travail en hauteur

Etude de la conception des lieux de travail et des travaux temporaires en hauteur

Prendre des dispositions spécifiques aux travaux de bâtiment et de génie civil

Etudier le cas du défaut de protection contre les chutes de hauteur

Evaluer l'aptitude au travail en hauteur, les compétences et la formation des intervenants

Mener une campagne de prévention des chutes de hauteur

Identifier les situations de travail à risques lors des travaux en hauteur

Savoir assurer la préparation de son intervention

Identifier la conduite à tenir en cas de situations dangereuses

Focus sur les causes et conséquences d'une chute

Focus sur les solutions techniques, organisationnelles et humaines pour limiter les risques

Assurer la vérification et l'utilisation des équipements de sécurité avec professionnalisme

Réaliser un bilan sécurité des appareils de levage de personnes : échelles, échafaudages, plates-formes de travail, etc.

Faire le bon choix des matériels (Normes relatives aux échelles)

Savoir utiliser/identifier l'équipement de protection collective

Respecter les prescriptions des garde-corps provisoires et permanent

Respecter les prescriptions des escaliers, échelles à marches et échelles fixes

Respecter les prescriptions des plates-formes

Respecter les prescriptions des dispositifs de recueil souples (filets en grandes nappes et filets sur consoles)

Savoir utiliser/identifier l'équipement de protection individuelle (EPI)

Assurer la gestion et le port obligatoire des EPI (chaussures de sécurité, casques, etc.)

Maîtriser l'utilisation et l'installation des systèmes d'arrêt des chutes

Maîtriser l'utilisation et l'installation des systèmes de retenue

Maîtriser l'utilisation et l'installation des systèmes de maintien au poste de travail

Programme daté du 29/11/2022

20221213 - v1